



## MOTION D'ELN EN FAVEUR DU PROJET A31 BIS

Pour une mobilité durable au service de l'emploi, de l'économie et de l'attractivité du territoire.

Réunis au sein de notre réseau de chefs d'entreprises, nous souhaitons exprimer notre position concernant le projet A31 bis, infrastructure majeure pour l'avenir économique, social et environnemental de notre territoire.

### Considérant que :

- L'axe A31 constitue l'un des principaux corridors de circulation du Grand Est, assurant les déplacements quotidiens des salariés, les échanges commerciaux, les flux logistiques et les liaisons européennes ;
- La saturation chronique de l'autoroute A31 génère quotidiennement des embouteillages importants. Cet axe supporte plus de 100 000 véhicules par jour sur certains tronçons et plusieurs dizaines de milliers de travailleurs frontaliers l'empruntent quotidiennement. Cette congestion entraîne des pertes de temps considérables, des surcoûts pour les entreprises, une baisse de productivité et une dégradation de l'attractivité économique du territoire ;
- Les entreprises ont besoin d'infrastructures fiables et performantes pour garantir leur compétitivité, sécuriser leurs approvisionnements, développer leurs activités et faciliter les déplacements de leurs collaborateurs ;
- Chaque jour, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs frontaliers empruntent cet axe stratégique pour rejoindre leurs emplois, notamment au Luxembourg, participant directement à la vitalité économique de la Lorraine, du Grand Est et de l'espace transfrontalier ;
- Les difficultés de circulation actuelles allongent fortement les temps de trajet, parfois de plusieurs dizaines de minutes par jour pour les usagers réguliers, dégradent la qualité de vie des salariés, compliquent les recrutements et constituent un frein à l'accès à l'emploi pour de nombreux habitants ;
- Une amélioration durable de la fluidité du trafic renforcerait l'attractivité du territoire, faciliterait les déplacements domicile-travail et améliorerait l'accès aux bassins d'emploi transfrontaliers ;

#### ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD

Espace Cormontaigne – 2 boulevard H. Becquerel – 57970 YUTZ

Tél. : 03 82 82 06 96 – [contact@entreprendre-lorraine-nord.eu](mailto:contact@entreprendre-lorraine-nord.eu)

Association non assujettie à la TVA- **TVA non applicable, article 293 B du CGI.**

---

Inscrite au Registre des Associations de Thionville sous le n° R.A. 74/95 - SIRET : 432 845 642 00029



- La saturation actuelle de l'A31 provoque une surconsommation de carburant liée aux ralentissements et aux embouteillages récurrents, générant des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- La fluidification du trafic, la réduction des temps de parcours et la diminution des phases d'arrêt et de redémarrage constituent des leviers concrets d'amélioration de la performance environnementale des déplacements routiers ;
- Le projet A31 bis offre l'opportunité d'intégrer des aménagements modernes favorisant la sécurité, la gestion environnementale, la réduction des nuisances et une meilleure articulation avec les autres modes de transport ;
- Le projet suscite néanmoins des inquiétudes légitimes de la part de certains habitants, exploitants agricoles et chefs d'entreprises dont les activités pourraient être directement impactées par les emprises nécessaires à sa réalisation ;
- Les entreprises concernées par des expropriations, des relocalisations ou des pertes d'activité méritent une écoute attentive ainsi qu'un accompagnement à la hauteur des enjeux humains, sociaux et économiques qu'elles affrontent.

### **Nous affirmons que :**

- Le projet A31 bis répond à un besoin réel et urgent de désengorgement du principal axe nord-sud lorrain.
- Nous considérons que le statu quo n'est plus une option face à l'augmentation constante des flux de circulation, notamment transfrontaliers, et aux conséquences économiques, sociales et environnementales de la congestion actuelle.
- Nous considérons également que le projet A31 bis ne doit pas se substituer au développement des transports collectifs. Il doit s'inscrire dans une stratégie globale et multimodale associant infrastructures routières, transports en commun, covoiturage, mobilités durables et fret ferroviaire afin de répondre durablement aux besoins de déplacement du territoire.
- Nous estimons que le développement des infrastructures de mobilité ne doit pas opposer l'intérêt général du territoire aux intérêts des entreprises directement concernées par le tracé. Le succès du projet repose sur la capacité des pouvoirs publics à concilier développement économique, mobilité, transition environnementale et respect du tissu entrepreneurial local.

#### **ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD**

Espace Cormontaigne – 2 boulevard H. Becquerel – 57970 YUTZ

Tél. : 03 82 82 06 96 – [contact@entreprendre-lorraine-nord.eu](mailto:contact@entreprendre-lorraine-nord.eu)

Association non assujettie à la TVA- **TVA non applicable, article 293 B du CGI.**

---

Inscrite au Registre des Associations de Thionville sous le n° R.A. 74/95 - SIRET : 432 845 642 00029



- Nous reconnaissons pleinement les préoccupations des entreprises impactées par le projet. Leur situation mérite considération, dialogue et un accompagnement renforcé, anticipé et personnalisé. Les entreprises concernées doivent pouvoir bénéficier de solutions concrètes de maintien ou de relocalisation de leur activité, ainsi que de compensations adaptées aux conséquences économiques du projet.
- Toutefois, nous considérons que les bénéfices collectifs attendus en matière de mobilité, d'accès à l'emploi, de compétitivité économique, de sécurité et de réduction des congestions justifient la poursuite du projet dans des conditions équilibrées et responsables.

### **Nous demandons :**

1. La poursuite du projet A31 bis dans des délais compatibles avec les besoins des usagers, des entreprises et du développement économique du territoire ;
2. La mise en place d'un accompagnement individualisé des entreprises directement concernées par le tracé, comprenant des mesures de compensation adaptées, des solutions de relocalisation lorsque cela est nécessaire, un appui administratif et foncier ainsi qu'un dialogue permanent avec les porteurs du projet afin de garantir la continuité des activités et de préserver l'emploi ;
3. La préservation, chaque fois que possible, des activités économiques existantes lors des arbitrages définitifs concernant le tracé et les aménagements ;
4. Une évaluation transparente des impacts économiques du projet, tant pour les activités affectées que pour les bénéfices attendus en matière d'emploi, d'investissement et d'attractivité ;
5. La prise en compte spécifique des besoins de mobilité des travailleurs frontaliers, dont les déplacements quotidiens participent directement à la prospérité du territoire ;
6. L'intégration du projet dans une stratégie globale de mobilité associant infrastructures routières, transports collectifs, covoiturage, mobilité durable et développement du fret ferroviaire ;
7. La mise en œuvre de mesures environnementales ambitieuses, incluant la protection de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, la réduction des nuisances et des compensations écologiques exemplaires ;

#### **ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD**

Espace Cormontaigne – 2 boulevard H. Becquerel – 57970 YUTZ

Tél. : 03 82 82 06 96 – [contact@entreprendre-lorraine-nord.eu](mailto:contact@entreprendre-lorraine-nord.eu)

Association non assujettie à la TVA- **TVA non applicable, article 293 B du CGI.**

---

Inscrite au Registre des Associations de Thionville sous le n° R.A. 74/95 - SIRET : 432 845 642 00029



8. La définition d'objectifs environnementaux mesurables permettant d'évaluer les gains liés à la réduction des congestions, à la diminution des émissions inutiles et à l'amélioration de la qualité de l'air ;
9. Une concertation permanente avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations et les habitants afin de garantir la transparence et l'acceptabilité du projet.

## **Conclusion**

Face à la croissance continue des déplacements, à la dynamique transfrontalière et aux enjeux de compétitivité de notre territoire, le projet A31 bis constitue un investissement stratégique pour l'avenir du Grand Est.

Nous appelons les pouvoirs publics à engager sa réalisation dans un esprit de responsabilité, d'équilibre et de dialogue, afin de concilier développement économique, accès à l'emploi, amélioration des mobilités, réduction des congestions et exigence environnementale.

Le Réseau ELN réaffirme son soutien au projet A31 bis, tout en demandant que les entreprises, les salariés et les territoires directement impactés bénéficient d'un accompagnement juste, renforcé et adapté aux enjeux de cette transformation majeure.

**Adoptée par le Réseau ELN,**

Le 25/06/2026 à Yutz

Franck MAILLET, Président

**ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD**

Espace Cormontaigne – 2 boulevard H. Becquerel – 57970 YUTZ

Tél. : 03 82 82 06 96 – [contact@entreprendre-lorraine-nord.eu](mailto:contact@entreprendre-lorraine-nord.eu)

Association non assujettie à la TVA- **TVA non applicable, article 293 B du CGI.**

---

Inscrite au Registre des Associations de Thionville sous le n° R.A. 74/95 - SIRET : 432 845 642 00029